

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014 Phase 1

Date : 22 mars 2016

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de la rencontre préparatoire
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	Remarques préliminaires de Mme Diane Jean sur le déroulement de la rencontre préparatoire
9 h 08	Fin des remarques préliminaires de Mme Jean
9 h 09	Représentations de M ^e Yves Fréchette pour HQT sur la planification globale du dossier et la fixation du calendrier pour l'audience de la phase 1
9 h 15	Fin des représentations de M ^e Yves Fréchette pour HQT sur la planification globale du dossier et la fixation du calendrier pour l'audience de la phase 1
9 h 16	Question de M ^e Lise Duquette à M ^e Fréchette
9 h 21	Représentations de M ^e Éric Fraser pour HQD sur la planification globale du dossier et la fixation du calendrier pour l'audience de la phase 1
9 h 26	Fin des représentations de M ^e Éric Fraser pour HQD sur la planification globale du dossier et la fixation du calendrier pour l'audience de la phase 1
9 h 26	La rencontre préparatoire est suspendue pendant 15 minutes
9 h 47	Reprise de la rencontre préparatoire
9 h 47	Représentations de M ^e Fréchette sur les nouvelles demandes de renseignements (DDR) qui seraient disponibles : des validations sont en cours
9 h 48	Mme Jean demande si ça changerait quelque chose si les réponses ne seraient attendues qu'en juin
9 h 48	Poursuite des représentations de M ^e Fréchette
9 h 52	Sur le fait qu'Hydro-Québec préférerait que l'audience ait lieu du 19 au 28 septembre 2016, Mme Jean demande si Hydro-Québec serait disponible jusqu'au 30 septembre?
9 h 52	M ^e Fréchette répond par l'affirmative
9 h 52	Représentations de M ^e Fréchette sur des DDR à la suite du dépôt de la nouvelle preuve ainsi que sur le fait de scinder l'audience
9 h 57	Fin des représentations de M ^e Fréchette
9 h 57	Dans l'hypothèse où il n'y a pas de modifications substantielles à la preuve du Distributeur, représentations de M ^e Fraser sur le fait que la phase 3 du présent dossier puisse être étudiée dans le dossier tarifaire 2018-2019
9 h 59	Fin des représentations de M ^e Fraser
9 h 59	M ^e Steve Cadrin (AHQ-ARQ) fait part de leur disponibilité pour une audience du 19 au 30 septembre 2016 Représentations de M ^e Cadrin sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014 Phase 1

Date : 22 mars 2016

HEURE	REMARQUES
10 h 03	Fin des représentations de M ^c Cadrin. Il fait part de sa préoccupation quant à la limite des frais
10 h 05	Mme Jean indique que cet élément sera traité au point « varia »
10 h 05	<p>Représentations de M^c Guy Sarault (AQCIE-CIFQ) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire <p>Il indique que bien qu'il aurait préféré le mois d'août pour l'audience, il est conscient que ce sera impossible, étant donné l'annonce d'une mise à jour de la validation par Hydro-Québec en juin</p> <p>Il endosse le point « varia » de M^c Cadrin sur les frais</p>
10 h 17	Fin des représentations de M ^c Sarault
10 h 17	<p>Représentations de M^c Paule Hamelin (EBM) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire <p>Elle fait part de leur disponibilité pour une audience du 19 au 30 septembre 2016</p>
10 h 24	Fin des représentations de M ^c Hamelin
10 h 24	<p>M^c Pierre-Olivier Charlebois (FCEI) fait part de leur disponibilité pour une audience du 19 au 30 septembre 2016</p> <p>Représentations de M^c Charlebois sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire
10 h 27	Fin des représentations de M ^c Charlebois
10 h 28	<p>M^c Éric David (OC) fait part de leur disponibilité pour une audience à compter du 19 septembre 2016, puisque l'un de leurs analystes ne sera pas disponible durant la semaine du 12 septembre</p> <p>Représentations de M^c David sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire <p>Il informe qu'il n'assistera pas à l'audience sur les moyens préliminaires ni au point « varia »</p>
10 h 31	Fin des représentations de M ^c David
10 h 32	Représentations de M ^c Prunelle Thibault-Bédard (RNCREQ) sur :

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014 Phase 1

Date : 22 mars 2016

HEURE	REMARQUES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire <p>Elle informe déjà que leur analyste sera retenu comme témoin expert dans une cause à Terre-Neuve, à compter du 13 septembre. Elle indique que ce dernier pourrait se déplacer, de façon ponctuelle</p>
10 h 37	Fin des représentations de M ^e Thibault-Bédard
10 h 37	Représentations de M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ calendrier : il propose que des dates soient réservées en septembre, mais qu'une rencontre préparatoire soit fixée en juin, soit après le dépôt des informations supplémentaires par HQD et HQT ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire
10 h 43	M ^e Duquette demande à M ^e Neuman si sa proposition doit être interprétée comme un report de l'audience en 2017?
10 h 44	Réponse de M ^e Neuman et poursuite de ses représentations
10 h 49	Fin des représentations de M ^e Neuman
10 h 50	M ^e Marc-André LeChasseur (UMQ) fait part de leur disponibilité pour une audience du 19 au 30 septembre 2016 <p>Représentations de M^e LeChasseur sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ scission du dossier ➤ impact de la révision de la stratégie réglementaire
10 h 53	Fin des représentations de M ^e LeChasseur
10 h 53	M ^e Sarault indique avoir oublié d'aborder un élément lors de ses représentations, soit l'annonce, dans la lettre du 23 février 2016 d'Hydro-Québec, d'une revue de la représentation juridique du Distributeur et du Transporteur
10 h 54	M ^e Fraser informe qu'il n'y aura pas de changement au niveau de la représentation juridique du Distributeur et du Transporteur jusqu'à la fin du dossier
10 h 55	La rencontre préparatoire est suspendue jusqu'à 13 h
13 h	Reprise de la rencontre préparatoire
13 h	Mme Jean demande à Hydro-Québec si, lors de la réponse que la Régie obtiendra d'ici juin ou en juin sur la revue de la stratégie, si elle peut s'attendre à recevoir, au même moment ou dans les semaines qui suivront, les éléments de preuve modifiés ou additionnels?
13 h 03	M ^e Fréchette indique qu'à partir du moment où les travaux de validation seront faits, HQD et HQT transmettront une lettre, en même temps ou de façon décalée, dans laquelle elles feront part du délai anticipé pour la préparation des amendements ou pour la preuve qui suivrait
13 h 06	Mme Jean fait part que, compte tenu des observations formulées ce matin par les représentants d'Hydro-Québec quant à l'état d'avancement des travaux et compte tenu des représentations formulées par certains participants quant à l'état de la

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014 Phase 1

Date : 22 mars 2016

HEURE	REMARQUES
	preuve et au développement à venir à cet égard d'ici juin, la Régie envisage de ne pas tenir l'audience sur les moyens préliminaires aujourd'hui. Elle demande si les procureurs d'Hydro-Québec ont des représentations à faire face à cette éventualité
13 h 07	M ^e Fraser souhaite faire trancher les moyens préliminaires, en majorité de droit, le plus tôt possible avant le début de l'audience, mais comprend que la Régie attendra qu'Hydro-Québec ait donné l'ensemble de l'information sur l'état de sa preuve avant de fixer une nouvelle date
13 h 10	Mme Jean confirme que la Régie ne procédera donc pas aujourd'hui avec l'audience sur les moyens préliminaires
13 h 10	Puisqu'il n'y a aucun ajout au point « varia » de l'ordre du jour, Mme Jean fait part que, compte tenu de l'évolution du dossier, la Régie prend en considération les représentations des participants et l'ouverture d'Hydro-Québec relativement au versement de frais intérimaires et que la Régie est prête à recevoir les demandes de remboursement de frais encourus par les procureurs, analystes et l'expert, le cas échéant. Elle indique également que la Régie s'engage à examiner le tout pour l'établissement d'une mesure intérimaire, en se basant sur le caractère raisonnable et l'utilité des frais
13 h 12	M ^e Steve Cadrin (AHQ-ARQ) demande si la question d'aller au-delà de la balise maximale déjà établie dans la décision doit être débattue aujourd'hui ou ultérieurement
13 h 12	Mme Jean répond que ce sera débattu ultérieurement
13 h 13	M ^e Guy Sarault (AQCIE-CIFQ) aimerait obtenir la confirmation, dans le cas d'un dépassement de la balise au moment de la présentation des frais intérimaires, qu'il y a une provision dans le Guide de paiement des frais permettant un tel dépassement, lorsque des justifications sont fournies
13 h 14	M ^e Duquette confirme qu'il y a effectivement un article, une provision dans le Guide qui parle du caractère exceptionnel dans le cas de dépassement des balises. Elle mentionne à M ^e Sarault de présenter sa demande de paiement de frais intérimaires et souligne que la Régie la jugera en fonction de son caractère raisonnable et de son utilité et qu'elle prendra en compte les représentations qu'il fera à cet égard
13 h 15	M ^e Paule Hamelin (EBM) demande si la Régie impose un délai pour le dépôt des frais intérimaires
13 h 15	Mme Jean mentionne que les demandes de paiement de frais intérimaires pourront être déposées dans un délai de 15 jours
13 h 15	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) indique qu'il souscrit aux représentations de M ^e Sarault
13 h 15	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire
	<i>Johanne Lehuis</i> Johanne Lehuis, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 22 MARS 2016

DOSSIER : R-3897-2014 PHASE 1

**Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation
de gains d'efficience par le Distributeur d'électricité
et le Transporteur d'électricité**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : Mme Diane Jean (Présidente de la formation), de même que M^e Lise Duquette et M. Bernard Houle

Le procureur de la Régie est M^e Jean-François Ouimette

Les mises en cause sont :

**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT ET HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
(COLLECTIVEMENT « HQTD »)**

Représentée par M^e Éric Fraser et M^e Yves Fréchette

Les intervenants qui participent à la rencontre préparatoire sont :

**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU
QUÉBEC (AHQ-ARQ)**

Représenté par M^e Steve Cadrin *présent Am et Pm*

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)**

Représenté par M^e Guy Sarault *présent Am et Pm*

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)

Représentée par M^e Paule Hamelin *présente Am et Pm*

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC)
(FCEI)**

Représentée par M^e Pierre-Olivier Charlebois *présent Am et Pm*

OPTION CONSOMMATEURS (OC)

Représentée par M^e Éric David *présent Am. Absent Pm*

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC (RNCREQ)**

Représenté par M^e Prunelle Thibault-Bédard *présente Am et Pm*

Début : 9 h

Reprise : 13 h

Dîner : 10 h 55

Fin : 13 h 15

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^c Dominique Neuman *present Am e + Pm*

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^c Marc-André LeChasseur *present Am e + Pm*

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.